

TZR

*Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille*
Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



Chère, cher collègue,

- vous venez d'être affecté(e) sur une **Zone de Remplacement (ZR)** ;
- vous êtes maintenu(e) sur votre ZR actuelle.

Vous allez devoir maintenant participer à la « phase d'ajustement ».

Il s'agit d'un groupe de travail qui siège en deux temps : le premier **mi juillet**, le second **fin août**. Les élu(e)s du **SIAES - FAEN** (deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus) siègent évidemment dans ce groupe de travail.

L'objectif est d'affecter des TZR à l'année (AFA) sur des services ou des blocs horaires provisoires vacants. Ces services peuvent être « complets » (15, 18 ou 20 h selon les corps) ou « partiels », ou encore en « service partagé », à cheval sur 2, voire 3 établissements, pas toujours voisins.

Ces affectations sont prononcées après étude de votre **barème de base** (ancienneté de poste et de service) et des **vœux préférentiels** que vous allez devoir formuler rapidement, à la demande du Rectorat, dès l'annonce de votre affectation sur une ZR.

Vous pouvez faire **5 vœux dans votre ZR** et il est possible de choisir le type de préférence (établissement, commune, groupe de communes). Généralement, le Rectorat n'affecte en juillet qu'en fonction des vœux formulés. En revanche fin août, le Rectorat ne tient compte des préférences exprimées que **dans la mesure du possible**, d'où des affectations parfois lointaines par rapport aux vœux des intéressé(e)s.

ATTENTION : le Rectorat ne peut vous affecter à l'année hors de votre zone qu'avec votre accord (dans ce cas, paiement des ISSR, consultez-nous).

Pour faciliter votre choix vous pouvez vous aider de la carte des ZR et de notre « **Guide pratique du TZR** », qui sont tous deux téléchargeables sur notre site www.siaes.com, rubrique le « Coin des TZR » et contacter nos responsables.

Les TZR qui n'ont pu, à l'issue de ces deux phases, être affectés à l'année, seront appelés à effectuer des remplacements de courte ou moyenne durée dans leur ZR d'affectation, ou en zones limitrophes, en bénéficiant d'indemnités (ISSR = indemnités de sujétion spéciales de remplacement).

Être TZR n'est pas facile tous les jours et vous le constaterez rapidement. Le TZR est souvent isolé à cause de l'instabilité professionnelle engendrée par cette fonction de remplaçant. **Il ne faut pas rester seul(e)** face aux **questions** que vous allez inévitablement vous poser et aux **problèmes** que vous allez rencontrer.

Contactez le SIAES-FAEN. Nous sommes à votre service et expérimentés.

Afin que nous puissions suivre au mieux votre dossier (vérification du barème, intervention avant et pendant le groupe de travail) et vous informer rapidement du résultat, remplissez et retournez-nous la « **Fiche de suivi syndical** » que vous trouverez au verso.

Vous pouvez contacter :

- **Fabienne CANONGE** Responsable TZR, 1^{ère} secrétaire adjointe, Commissaire Paritaire
☎ 04 42 30 56 91 ✉ fabienne.canonge@siaes.com
- **Jean-Baptiste VERNEUIL** Secrétaire Général, Commissaire Paritaire
☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Saisie des vœux du 23 au 30 Juin 2015
sur <https://appli.ac-aix-marseille.fr/aftzr>

Calendrier prévisionnel :

Résultat 1^{ère} phase : 10 Juillet (EPS, CPE) - A partir du 15 Juillet (Agrégés, Certifiés, PLP)

Résultat 2^{ème} phase (tous corps) : fin Août 2015



**Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille**



Bulletin d'adhésion

Madame Monsieur

Bulletin d'adhésion également téléchargeable sur <http://www.siaes.com>
ou envoyé sur simple demande.

NOM (en majuscules) : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Discipline :

Corps : Classe normale Hors classe Échelon :

POSTE FIXE Établissement :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Établissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Retraité(e) Stagiaire Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :
Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire,
pour tout renseignement, information, aide...*

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au **SIAES!**

La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en Juin 2015,
vous serez adhérent(e) jusqu'en Juin 2016.

Cotisations 2015 / 2016	Classe normale		Hors classe
	1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	
Chaires supérieures	112 €		
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
STAGIAIRES : 35 € RETRAITÉS : 32 €			
MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps : 3/4 de la cotisation.

Possibilité de paiement fractionné :

Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso (voire exceptionnellement 3, 4 ou 5 chèques en cas de difficultés financières).

Impôts : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (déduction ou crédit si non imposable). Reçu fiscal établi dès l'adhésion enregistrée.

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2015 EST DE 66 % :

une cotisation de **32,00 €** ne vous coûte réellement que **10,88 €**
une cotisation de **35,00 €** ne vous coûte réellement que **11,90 €**
une cotisation de **48,00 €** ne vous coûte réellement que **16,32 €**
une cotisation de **72,00 €** ne vous coûte réellement que **24,48 €**
une cotisation de **84,00 €** ne vous coûte réellement que **28,56 €**

une cotisation de **95,00 €** ne vous coûte réellement que **32,30 €**
une cotisation de **99,00 €** ne vous coûte réellement que **33,66 €**
une cotisation de **108,00 €** ne vous coûte réellement que **36,72 €**
une cotisation de **112,00 €** ne vous coûte réellement que **38,08 €**

À comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!

La cotisation ouvre droit aux **services du SIAES** (deuxième syndicat de l'académie), du **SIES** (syndicat national) et de la **FAEN** (fédération nationale), à l'envoi des « *Courriers du S.I.A.E.S.* » et « *Lettres du SIAES* », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (« *Spécial Mutation* », guide TZR, EPS, ...).

Le **SIAES - SIES / FAEN** se veut enfin un syndicat **PROCHE** des personnels, à leur écoute et à leur disposition, à tout moment (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents), 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 20h00, par téléphone et, en permanence, par mail.



LE SYNDICAT INDÉPENDANT. DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE ACADÉMIQUE avec le SIAES NATIONAL avec le SIES FÉDÉRÉ au sein de la FAEN EXPÉRIMENTÉ avec ses élu(e)s et responsables REPRÉSENTATIF par ses résultats aux élections

A l'issue des élections professionnelles 2014, le SIAES atteint des scores historiques et double son nombre d'élu(e)s.

Le SIAES poursuit sa progression, conforte sa position de deuxième syndicat de l'académie et double son nombre de commissaires paritaires qui passe à 12. Le SIAES est encore plus fort, notre équipe est encore plus nombreuse pour vous informer, vous conseiller et vous défendre. Le SIAES siège également au Conseil Académique de l'Éducation Nationale et au Conseil Académique Consultatif de la Formation Continue.

Ces résultats ont fait l'objet d'une publication officielle sur le site du ministère.

Élections professionnelles 2014 : Résultats académiques globaux pour le second degré

Tous corps (personnels titulaires) :

Agrégés, Certifiés et AE, Professeurs et CE d'EPS, PLP, CPE, PEGC, CO-Psy.

Syndicat	Rang	% 2014
SNES + SNEP + SNUJEP	1 ^{er}	43,35%
SIAES - FAEN	2^{ème}	13,38%
SNETAA-FO + SNFOLC	3 ^{ème}	12,57%
SE-UNSA	4 ^{ème}	8,18%
CGT	5 ^{ème}	7,01%
SNALC-FGAF	6 ^{ème}	5,29%
SGEN-CFDT	7 ^{ème}	5,23%
SUD EDUCATION	8 ^{ème}	4,99%

AGRÉGÉS	% 2014	CERTIFIÉS	% 2014
SNES-FSU	49,38 %	SNES-FSU	48,22 %
SIAES	15,35 %	SIAES	15,51 %
SNALC-FGAF	11,78 %	SN-FO-FC	9,18 %
SGEN-CFDT	6,59 %	SUD	6,94 %
SN-FO-FC	5,35 %	SNALC-FGAF	6,49 %
SUD	5,27 %	SE-UNSA	5,76 %
SE-UNSA	4,03 %	SGEN-CFDT	4,11 %
CGT	2,25 %	CGT	3,79 %

EPS	% 2014
SNEP-FSU	76,85 %
SIAES	15,73 %
SE-UNSA	5,79 %
SN-FO-FC	1,63 %

PLP	% 2014
SNETAA-FO	38,31 %
CGT	26,63 %
SE-UNSA	15,08 %
SIAES	7,54 %
SGEN-CFDT	5,30 %
SNUJEP-FSU	4,76 %
SUD	2,38 %

L'équipe de Commissaires Paritaires et responsables SIAES - FAEN à votre disposition

Agrégés : Denis ROYNARD - Marie Françoise LABIT - Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Geneviève DAVID

Certifiés : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE

Virginie VOIRIN VERNEUIL - Thomas LLERAS - Fabienne BAZZICONI

EPS : Jean-Luc BARRAL - Marie-Christine GUERRIER Coresponsable EPS : Christophe CORNEILLE

Responsables PLP : Eric PAOLILLO - Virginie VITALIS

Elus au Conseil Académique de l'Éducation Nationale : Jean Baptiste VERNEUIL - Christophe CORNEILLE

Elus au Conseil Académique Consultatif de la Formation Continue : Eric PAOLILLO - Fabienne CANONGE